



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

Siège Social : 18, Rue Joseph Anoma – 01 B.P. 3802 Abidjan 01
Tel: (225) 20 326 685 / 20 326 686 Fax : (225) 20 326 684 E-mail : brvm@brvm.org
Site Internet : www.brvm.org

Antennes **BENIN** **BURKINA FASO** **COTE D'IVOIRE** **GUINEE BISSAU** **MALI** **NIGER** **SENEGAL** **TOGO**
Tél : 229 312126 Tél : 226 308773 Tél : 225 20326685 Tél : 225 20326686 Tél : 223 232354 Tél : 227 736692 Tél : 221 8211518 Tél : 228 212305

AVIS N°132 - 2012 / BRVM / DG

RAPPEL

Fusion – absorption

CFAO CI – SARI CI

Conformément à l'article 3211 des Règles de Négociations, d'Admission et de Radiation à la Cote, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest rappelle aux publics et aux intervenants du marché que l'opération de fusion – absorption de la Société Africaine de Représentations Industrielles (SARI) par la CFAO Motors Côte d'Ivoire (CFAO CI), autorisée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers par le visa N° OA/12-003 du 15 juin 2012, démarrera le **23 juillet 2012**. A cet effet, le titre SARI CI sera suspendu de la cotation à partir du **jeudi 19 juillet 2012**.

Cette opération, qui entraîne l'augmentation du capital de CFAO CI pour un montant de 1 754 670 000 FCFA avec la création de 350 934 actions nouvelles CFAO CI de 5 000 FCFA chacune, se réalisera selon les phases suivantes :

1. Période d'échange : du 23 juillet au 03 août 2012

Durant la période, chaque détenteur d'actions SARI CI se rendra auprès de sa SGI pour signer un ordre en vue de l'échange de ses titres SARI CI contre des titres CFAO CI en application de la parité d'échange de **3 actions SARI CI pour 8 actions CFAO CI**.

2. Période de négociation des rompus : du 06 au 17 août 2012

La négociation des rompus issus des échanges de titres SARI CI en titres CFAO CI se fera sur la BRVM. Les actionnaires détenteurs de rompus après l'échange, pourront, au cours de cette période, acheter les actions SARI CI complémentaires ou vendre les actions SARI CI détenues en vue d'arrondir le nombre d'actions obtenues. L'actionnaire donnera un ordre d'achat ou de vente de ses actions SARI CI formant les rompus auprès de sa banque ou SGI détentrice de ses actions.

Les rompus subsistant à la fin de la période d'échange seront rachetés d'office par la société CFAO SA au prix du marché.

La cotation du titre SARI CI sera suspendue à partir du **lundi 20 août 2012 jusqu'à sa radiation**.

La cotation des nouvelles actions CFAO CI assimilables aux anciennes actions se fera le **21 septembre 2012**. Et la radiation du titre SARI CI interviendra à la fin de cette opération après un Avis d'information de la BRVM.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez communiquer avec la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest en composant le (225) 20-32-66-85 / (225) 20-32-66- 86.

Fait à Abidjan, le 19 juillet 2012.

Le Directeur Général des Valeurs Mobilières
Jean Paul GILLET
LE DIRECTEUR GENERAL
LE MOCA - ABIDJAN